

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
12 juillet 2018**

PUBLIE LE : 13 JUL. 2018

Délibération n° 120718-1 : Délégation de service public (DSP) du traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du site AZALYS – Choix de l'attributaire

L'an deux mille dix-huit, le douze juillet à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le cinq juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 12 JUILLET 2018

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
Alfred ROSALES, DELEGUE SUPPLEANT
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMEL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe GESLAN, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Emmanuel CHAUMEAU, DELEGUE SUPPLEANT
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

SIDRU / CS –120718-1

OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DU TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SITE AZALYS – CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants ;

VU l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier relative aux contrats de concession ;

VU le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;

VU les statuts du SIDRU ;

VU la délibération n° 020317-5 du 2 mars 2017 portant saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 mars 2017 ;

VU l'avis du Comité Technique du 28 mars 2018 ;

VU la délibération n° 040417-4 du 4 avril 2017 portant approbation du principe de délégation de service public du traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du site AZALYS ;

VU le procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public en date du 8 septembre 2017 dressant la liste des candidats admis à présenter une offre ;

VU l'avis de la Commission de Délégation de Service Public relatif aux offres des entreprises candidates en date du 5 mars 2018 ;

VU le rapport du Président relatif au choix du délégataire annexé à la présente délibération et présentant notamment les motifs du choix du candidat proposé et l'économie générale du contrat.

VU le projet de convention de délégation de service public.

CONSIDERANT que le SIDRU a confié l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) des ordures ménagères et de la déchetterie du site AZALYS à un opérateur spécialisé, dans le cadre d'une convention d'exploitation non détachable d'un bail emphytéotique.

CONSIDERANT que le contrat arrive à échéance le 14 décembre 2018 et que le SIDRU a choisi de lancer une procédure de Délégation de Service Public pour renouveler le contrat ;

CONSIDERANT qu'un avis d'appel à la concurrence a été envoyé le 17 juillet 2017 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;


ARTICLE 2 : DECIDE d'approuver les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes,

ARTICLE 3 : DECIDE d'habiliter l'autorité à signer la convention et le contrat de délégation de service public avec le groupement des sociétés SUEZ RV Energie et ENGIE ENERGIE SERVICES (ou la société dédiée qui lui sera substituée conformément aux termes de la convention) et à procéder aux mesures de publicité requises pour la présente délibération.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **13 JUIL. 2018**

Transmis en préfecture et affiché le **13 JUIL. 2018**

Pour Extrait Conforme

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the printed name and title.

Jean-Luc GRIS

Président du Syndicat Intercommunal